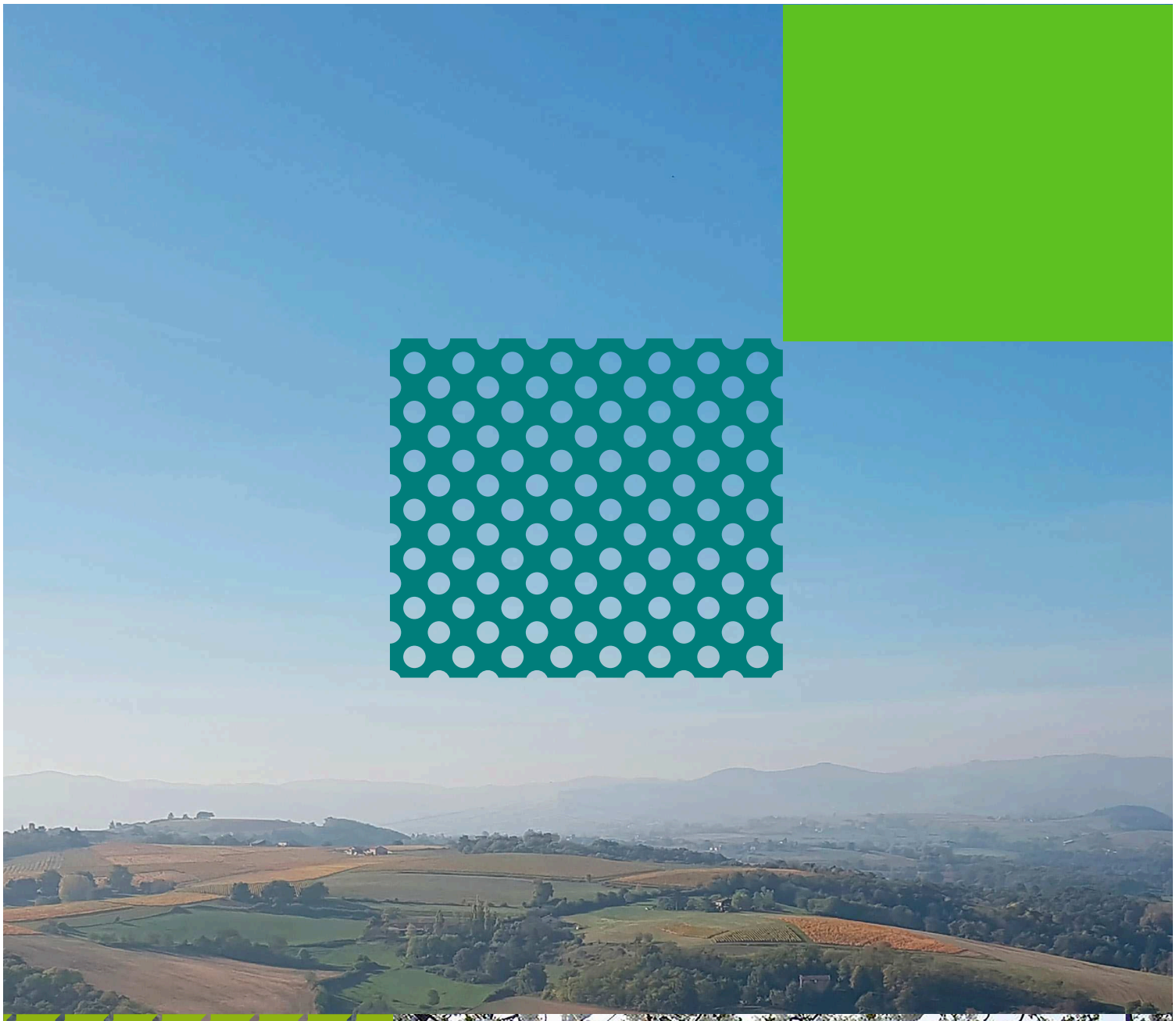

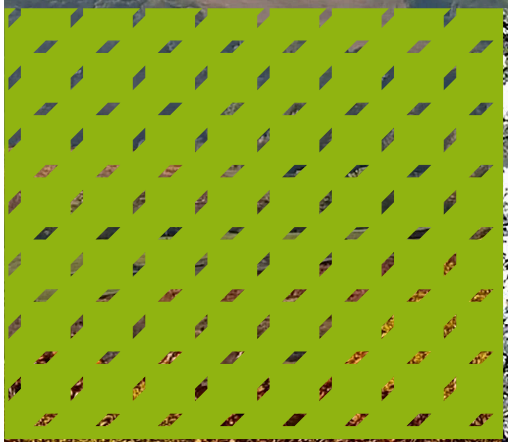

Crédit : DRAAF

Crédit : DRAAF

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par une grande diversité topographique et une mosaïque de climats qui génèrent des productions agricoles très variées : céréales, oléo-protéagineux, productions fourragères, cultures fruitières et maraîchères, vins, horticulture, cultures industrielles, semences.

Les enjeux de la région pour le plan Ecophyto sont réels :

- à l'ouest de la région où les grandes cultures, conduites sous contrats avec des exigences fortes de qualité, sont situées dans la plaine alluviale de l'Allier, principale ressource en eau de cette partie de la région et de la Limagne.
- à l'est où les productions consommatrices de produits phytopharmaceutiques (viticulture, arboriculture, maraîchage, horticulture/pépinière) sont localisées à proximité des principaux centres urbains et le long de la vallée du Rhône, qui abrite une majorité de captages.

Le grand nombre d'exploitations conduites en agriculture biologique place la région au deuxième rang national.

Les analyses de la qualité de l'eau démontrent la réalité de la pollution par les substances actives phytopharmaceutiques. Toutefois, une lente amélioration est perceptible.

L'accompagnement des zones urbanisées vers le « zéro phyto » (loi LABBE) doit être adapté car il est rendu complexe par la présence de pôles urbains importants qui contrastent avec d'autres zones peu développées, souvent rurales.

PRIORITÉS DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE

La feuille de route régionale, co-construite avec les partenaires, a été validée en décembre 2016 par la Commission Agro-écologie.

Les priorités pour les actions agricoles sont d'engendrer une dynamique de terrain vers l'agro-écologie à bas niveaux de produits phytopharmaceutiques, en se basant sur les groupes DEPHY régionaux et les collectifs labellisés « 30 000 », en utilisant au mieux les crédits Ecophyto II, et en renforçant le rôle d'outil d'aide au raisonnement des Bulletins de Santé du Végétal.

L'accompagnement vers le « zéro phyto » (loi LABBE) est la priorité pour le public Jardins Espaces Végétalisés, au travers des chartes des collectivités qui seront adaptées au nouveau contexte.

Limiter les risques sur la santé se traduira par la réduction des produits les plus préoccupants utilisés en région et une communication accrue.

Enfin, poursuivre et compléter le panel d'indicateurs régionaux pour être en capacité d'apprécier les progrès accomplis et orienter les actions du plan est apparu indispensable.

ACTIONS PHARES

LES PARTENAIRES SE MOBILISENT POUR LE PLAN ECOPHYTO II

Lancement Ecophyto II à Vaumas Crédit : DRAAF

À l'initiative du préfet de l'Allier et du directeur de la DRAAF, toutes les structures partenaires du plan Ecophyto en Auvergne-Rhône-Alpes se sont retrouvées le 1er mars à Vaumas (Allier) pour le lancement officiel du plan Ecophyto II. La manifestation s'est tenue sur l'exploitation polyculture-élevage de Monsieur Grégoire BEAUCHAMP, une des 293 fermes DEPHY en région.
Les partenaires ont été remerciés pour leur implication et les principales priorités de la feuille de route régionale ont été présentées.
L'importance du défi que représente le plan Ecophyto et la volonté de réussir ont été le fil conducteur des discours.
Engagé depuis 2011, l'exploitant a présenté les leviers qu'il met en œuvre pour utiliser moins de produits phytopharmaceutiques et a souligné l'intérêt de s'inscrire dans une démarche collective pour progresser.
Le succès de cette matinée confirme que la dynamique Ecophyto est bien présente dans cette région.

CONNECTER LE PLAN ECOPHYTO ET LES ACTEURS TERRITORIAUX

Le 3 juillet 2017, une quarantaine d'animateurs de démarches territoriales et d'agents des DDT se sont retrouvés lors d'une journée régionale d'information sur le plan Ecophyto et les actions réalisées en région.
Au-delà des présentations de cadrage sur le plan et le contexte général de l'agro-écologie, une large place a été consacrée aux témoignages concrets sur les changements de pratiques : réseau DEPHY, GIEE et MAEC phytos dans un contrat territorial ont été abordés.
L'après-midi a été consacré à l'état d'avancement des captages prioritaires, la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques et les enjeux Jardins Espaces Végétalisés de la feuille de route régionale.
La journée a été riche en échanges, elle a permis de mettre en avant les liens existant entre les différents acteurs. Chacun a pu s'inspirer des expériences présentées, identifier les correspondants des différentes structures présentes et repartir avec de nombreuses informations.

Journée acteurs territoriaux Crédit : DRAAF

ENCOURAGER LES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS À S'ENGAGER DANS LA RÉDUCTION DES PHYTOS

LE RÉSEAU DEPHY (FERME ET EXPE)

En 2017, le réseau **DEPHY FERME** régional compte 25 groupes et environ 300 exploitations. Les réengagements et les nouvelles candidatures ont permis à la région de diversifier les structures accompagnatrices de réseau et d'élargir les filières de production concernées. Les exploitations engagent tout un atelier de production dans un projet individuel de réduction des produits phytopharmaceutiques ; un projet collectif est concrétisé avec l'accompagnement de l'ingénieur réseau qui anime le groupe. Les thématiques choisies sont fonction des filières de production et des partenariats constitués en local.
Une journée régionale DEPHY en juin a permis aux animateurs de se rencontrer et d'entrer en contact avec des partenaires régionaux dont les compétences et thématiques de travail peuvent profiter au réseau.

Journée DEPHY viticulture 2017
Crédit : Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Journée IR DEPHY juin 2016
Crédit : DRAAF

30 000 AGRICULTEURS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Journée Protéagineux
Crédit : Chambre régionale d'agriculture

En parallèle des réseaux DEPHY, d'autres collectifs d'agriculteurs envisagent ou mettent déjà en pratique des conduites de cultures économes en produits phytopharmaceutiques. Ces groupes, accompagnés par diverses structures de conseil, peuvent être labellisés « groupe 30 000 » en candidatant aux Appels à Proposition de Programmes d'Accompagnement et d'Investissement lancés par la DRAAF et la DREAL. Le comité des financeurs s'est réuni le 22 septembre 2017 et a labellisé 5 collectifs pour le début 2017.

Afin d'enclencher une dynamique de terrain et installer ce nouveau dispositif, un deuxième appel à proposition a été lancé fin 2017.
14 dossiers de candidature ont été reçus.
La labellisation permet au collectif de bénéficier d'un appui financier pour l'animation du groupe et être prioritaire pour les aides aux investissements en lien avec le projet.

AUTRES COLLECTIFS (GIEE, CUMA, CIVAM, GDA...)

Démonstration de matériel
Crédit : Chambre régionale d'agriculture

Depuis 2015, 32 GIEE ont été reconnus en région ; 17 se sont vu proposer la labellisation « groupe 30 000 » puisque leur projet est en relation avec les objectifs du plan Ecophyto.
L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a également retenu 12 collectifs fin 2016, suite à un appel à projets «agro-écologie». Ces collectifs ont été labellisés pour un an.
Avec les groupes DEPHY, cela représente environ 600 exploitations sur lesquelles vont pouvoir s'appuyer les actions de transfert en région.

PROMOTION DES BONNES PRATIQUES EN ZONES AGRICOLES

DES EXPLOITATIONS DE LYCÉES AGRICOLES ENGAGÉES DANS LA RÉDUCTION DES PHYTOS

Les élèves à l'ouvrage !
Crédit : Lycée agricole du Valentin

Une bineuse-semoir au lycée agricole du Valentin dans la Drôme

Dans le cadre du projet agro-écologique de l'exploitation, les étudiants de BTSA Agronomie Productions Végétales se sont intéressés aux couverts végétaux multi-espèces sous la culture de maïs au stade 6 feuilles. L'objectif est de moins utiliser de produits phytopharmaceutiques par une couverture permanente des sols qui ne pénalise pas la culture. La fertilité des sols est améliorée et le travail du sol est diminué. Pour aller plus loin et concrétiser cette réflexion, les étudiants et leurs enseignants ont démarré la construction d'une bineuse-semoir. Ce matériel sera opérationnel pour les semis du printemps 2018 et a été présenté en démonstration au salon Tech&Bio à Valence les 20 et 21 septembre 2017. Ce projet partenarial et pluridisciplinaire, dont le fil conducteur est « apprendre en faisant », est en relation avec les plans Ecophyto et Enseigner à Produire Autrement.

Présentation du matériel
Crédit : Lycée agricole du Valentin

SURVEILLER L'ÉTAT SANITAIRE DES CULTURES - LES BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL -

Le dispositif de surveillance végétale permet de suivre 11 filières et plus de 28 espèces végétales. Ce réseau dynamique regroupe toutes les parties prenantes liées au secteur végétal ; le comité régional d'épidémiosurveillance est l'instance de gouvernance. 210 structures partenaires sont impliquées, dont 63 agriculteurs et 5 lycées agricoles. 340 observateurs réalisent environ 12 200 observations annuelles sur 954 parcelles représentatives.
Plus de 200 Bulletins de Santé du Végétal sont rédigés chaque année, en 14 éditions mises à disposition gratuitement de tous par Internet. Ces documents hebdomadaires, à destination des professionnels, sont un outil d'aide au raisonnement des traitements et informent sur les moyens de luttes alternatives.
Le suivi des Effets Non Intentionnels concerne 42 parcelles, avec l'observation d'espèces bio-indicatrices et un suivi des résistances aux produits phytopharmaceutiques.
En 2017, les 2 réseaux préexistants ont été harmonisés sur les plans techniques et financiers.

Nombre de BSV publiés en 2016 et 2017 (chiffres au 10/10/17)

FILIÈRE	2016	2017
Grandes cultures	84	61
Arboriculture fruitière	30	26
Cultures légumières	39	39
Maraîchage	16	13
Pomme de terre	13	13
Ail	10	9
Lentille	0	4
Viticulture	34	34
Horticulture-Chrysanthème	12	13
Petits Fruits	8	7
Prairies (campagnols)	5	4
Zones non agricoles	22 (2 éditions)	7 (1 seule édition)
TOTAL	**234**	**191**

RÉDUIRE LES PHYTOS ET LEURS IMPACTS EN JEVI

1er janvier : objectif « zéro phyto »

L'évolution du contexte réglementaire (loi LABBE) a conduit à redéfinir le contenu des chartes d'accompagnement des collectivités en place sur le territoire régional. Les structures en charge de l'animation, les FREDONs et la FRAPNA, se sont mobilisées pour inviter les collectivités de la région à s'engager. Ainsi, 733 communes ont signé une charte d'engagement dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics.

La communication envers le grand public passe par des actions auprès des enfants (primaires, collèges), ceux-ci étant de très bons prescripteurs pour leurs parents.

Des ateliers de démonstration ont été organisés auprès de 16 classes des collèges de la métropole de Lyon, autour des méthodes de jardinage respectueuses de l'environnement. Ces temps de partage ont aussi permis d'expliquer ce qui est mis en place dans les lieux fréquentés par les collégiens : espaces verts, terrains de sport, …

Atelier pratique dans un collège de Lyon
Crédit : CFPH Ecully

Matériel alternatif pour collectivités Crédit : FREDON Auvergne

FORMER LES PROFESSIONNELS PAR LE CERTIPHYTO

En 2017, 55 organismes de formation sont habilités par la DRAAF pour les formations Certiphyto. Un total cumulé de 67 000 Certiphyto ont été délivrés sur l'ensemble de la région depuis le début du dispositif. La majorité est constituée des certificats agricoles (63 % du total) ; 11 % des certificats sont destinés aux utilisateurs en collectivités territoriales.

Une communication régulière avec les organismes de formation permet de suivre les activités, d'informer et d'accompagner la mise en œuvre du nouveau dispositif Certiphyto V2 de délivrance des certificats.

Les renouvellements des habilitations des organismes de formation vont prendre de l'ampleur à partir de l'automne 2017 ; celles-ci sont prononcées par la DRAAF après examen d'un dossier de candidature.

L'attribution des agréments **d'entreprises s'est poursuivie** en 2017 avec 112 agréments délivrés sur un total d'environ 1 650 agréments depuis le début du nouveau dispositif. Le taux d'agrément est très satisfaisant pour les activités distribution et conseil.

Nombre de professionnels titulaires du Certiphyto (chiffres au 18/11/17)

Agriculteurs	41 977
Conseillers agricoles	3 105
Distributeurs (professionnels et grand public)	7 066
Utilisateurs en JEVI (collectivités territoriales)	7 360
Applicateurs en prestation de service (zones agricoles et JEVI)	7 363
NOMBRE TOTAL DE CERTIPHYTO DÉLIVRÉS	**66 871**